

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

LE PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan des compétences, des acquis, et des expériences qui permettent d'évaluer le niveau des futurs conducteurs afin de proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Dans le cas d'utilisation du CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B :

Deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation d'un parcours professionnel.
- Ne pas faire l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Le stagiaire réalise une évaluation telle que mentionnée ci-dessous et remplit une attestation sur l'honneur qui confirme les conditions d'éligibilité.

L'attestation fournie sur le compte CPF, ou par l'organisme de formation. Celui-ci s'engage à conserver ce document pendant 5 ans. (voir document annexe 1)

DÉROULEMENT

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

- Des renseignements d'ordre général.
- Le projet de l'apprenant.
- Les attentes vis à vis de la formation et les motivations.
- La disponibilité pour la formation.

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation »).

3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi que le coût de la formation détaillé et un programme de formation sont transmis.

1. LE QUESTIONNAIRE

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

PROJET DE L'APPRENANT

Objectif professionnel	
Motivation pour suivre la formation par rapport au projet professionnel	

ATTENTE(S) VIS-A-VIS DE LA FORMATION ET MOTIVATION(S)

Attente(s)	
Motivation (s)	

DISPONIBILITÉS POUR LA FORMATION

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	